

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 98 (1990)

Artikel: La conspiration de Malley : événement exemplaire d'une période charnière (1798-1802)
Autor: Chaillet Berset, Sandra
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-71629>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La conspiration de Malley: événement exemplaire d'une période charnière (1798-1802)¹

SANDRA CHAILLET BERSET

Feuilletant le *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, si l'on arrête un instant son regard sur le nom de «Malley», on peut lire ce qui suit:

C'est à Malley, chez MM. Le Maire, qu'en 1802, s'ourdit une conspiration contre le gouvernement helvétique, qui devait éclater à l'approche de l'armée bernoise. Mais l'arrivée du général Rapp et la mission dont il était chargé firent échouer ces projets réactionnaires².

Deux entreprises parallèles semblent mises en échec par l'arrivée de l'émissaire de Bonaparte porteur de sa Médiation. Or, si c'est bien à sa présence que l'on peut imputer, le 4 octobre 1802, l'arrêt de la marche des troupes confédérées, dont le but est alors de faire chuter le gouvernement helvétique réfugié à Lausanne, trois jours déjà se sont écoulés depuis l'échec, le 30 septembre 1802, de la conspiration de Malley, en des circonstances très particulières. S'il est vrai que la valeur historique d'une conjuration ne repose pas sur sa pleine réalisation ou sa réussite, puisque tout ce qui l'entoure, la motive, est digne d'intérêt, il se trouve qu'ici l'échec même du complot se révélera riche de signification pour l'historien.

¹ Article extrait du Mémoire de Licence de même nom (juillet 1987), XX + 184 p.), déposé aux Archives cantonales vaudoises (ACV), Archives fédérales de Berne (AFB), Archives de la Ville de Lausanne (AVL), et à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Dornigen, département des manuscrits (BCU, Man).

² *Dictionnaire Historique, Géographique et Statistique du Canton de Vaud*, publié sous les auspices de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie par Eugène MORTAZ, Lausanne, 1914-1921, t. II, pp. 183-184.

Dès son instauration en 1798, le régime unitaire de la République helvétique une et indivisible — calqué sur le système français et imposé à la Suisse — suscite l'opposition: sporadique dans les cantons tels Vaud et Argovie qui ont été dans un premier temps avantagés par le nouvel ordre de choses, massive sur les territoires des anciens cantons souverains. La révolte atteint son paroxysme au moment où, après cinq ans de présence armée, de réquisitions, d'impositions, les Français quittent le sol helvétique en août 1802. Les troupes fédéralistes des petits cantons et des cantons aristocratiques s'unissent pour renverser le gouvernement qui se réfugie dans le canton du Léman, alors que se prépare à Malley, tout près de Lausanne, une conspiration qui vise au même but. Sujet peu connu de l'histoire vaudoise, ce complot fut d'abord révélé par ceux qui l'ourdirent.

Georges-Hyde de Seigneux consacre plusieurs pages à la relation de son entreprise dans le *Précis historique de la Révolution du Canton de Vaud*³. Destiné à une publication posthume, cet ouvrage paraît finalement du vivant de son auteur. Les réactions suscitées par cette parution revêtent un intérêt fondamental pour l'histoire du complot: on trouve dans le fonds de Seigneux, en date de 1831-1832, une importante correspondance entre lui et M. Henri-Georges de Mestral-Saint-Saphorin. Membre, comme Georges-Hyde de Seigneux, du Comité de Malley, il ne souscrit pas entièrement au récit de l'auteur du *Précis*, et il le commente. Un nouvel aspect de la conspiration apparaît ainsi, qui comble en partie les lacunes des sources de 1802⁴.

Par les *Mémoires* de Ferdinand de Rovéréa, parus en 1848⁵, on prend connaissance d'une version encore différente des événements.

Dans les travaux consacrés à la période de la République helvétique, l'action des patriotes de tendance unitaire a été évoquée,

³ Georges-Hyde de SEIGNEUX, *Précis historique de la Révolution du Canton de Vaud et de l'invasion de la Suisse en 1798, appuyé sur des documents authentiques*, Lausanne, 1831, 2 vol.

⁴ BCU, Man. fonds de Seigneux. IS 1931, carton 34.

⁵ Ferdinand de ROVÉREA, *Mémoires de F. Rovéréa, colonel d'un régiment de son nom, à la solde de Sa Majesté britannique, écrits par lui-même*, publiés par C. de Tavel, Berne, 1848, 4 vol.

notamment dans l'ouvrage d'Eugène Mottaz sur les Bourla-Papey⁶. En revanche, ceux qui, dans le canton du Léman, se montrèrent partisans d'un système fédéraliste sont restés peu connus: la conspiration de Malley est tombée dans l'oubli. Ces recherches ont fait apparaître les correspondances avec une réalité autrement plus vaste que le contexte local.

Les membres du Comité de Malley

Le cercle de Malley rassemble en majorité des représentants de l'aristocratie vaudoise, partisans des principes traditionnels antérieurs. Le nombre des personnalités qui se réunissaient dans la campagne lausannoise n'a pu être déterminé avec exactitude; ils étaient cependant plus de dix, parmi eux:

Georges-Hyde de Seigneux, fils de Jean-Daniel de Seigneux, Conseiller, banneret du Pont, et de Françoise-Charlotte Gaudard. Il a 38 ans.

Guillaume-Benjamin-Samuel de Charrière, dont le prénom usuel est Wilhelm, en hommage au prince héréditaire de Hesse, son parrain. Son père, Salomon de Charrière, était conseiller à Lausanne du CC et du LX. Sa mère, Catherine-Louise de Chandieu, est la tante de Benjamin Constant. Il a 35 ans.

Les enfants de Charles-Albert de Mestral-Saint-Saphorin et d'Élisabeth-Sophie Guiguer: *Henri-Georges de Mestral*, âgé de 32 ans, et son frère, *Armand de Mestral*, âgé de 30 ans.

François-Rodolphe de Tavel, âgé de 32 ans. Il est le fils du noble François-Louis de Tavel et d'Henriette de Jenner. Son fils François-Charles épousera en 1824 la fille d'un autre membre du Comité: Alexandrine-Madeleine de Rovéréa.

Ferdinand de Rovéréa, âgé de 39 ans, issu d'une famille noble de Savoie, plus tard d'Yverdon.

Louis-Georges-François Pillichody, né d'une famille vaudoise de Nyon, est le fils de François David Pillichody et de Marianne Rusillon. C'est le plus âgé du comité, il a 46 ans.

⁶ Eugène MOTTAZ, *Les Bourla-Papey et la Révolution vaudoise*, Lausanne 1903, VI + 262 p.

Pour saisir leur entreprise de 1802, il convient de considérer leur évolution avant la Révolution, et, dans un premier temps, de définir brièvement le statut économique, politique et militaire de l'aristocratie vaudoise.

Leurs familles possèdent seigneuries, fiefs ou bâtiments. Or, l'un des privilèges économiques de la noblesse, que la conquête bernoise de 1536 a laissé subsister, est l'exercice des droits féodaux. Quatre ans avant la Révolution de 1798 qui en réduira encore la valeur, certains membres du futur Comité de Malley se portent acquéreurs de fiefs. Ainsi, en 1794, L.-G.-F. Pillichody acquiert Bavois-Dessous du baron de Bercher et, en 1797, W. de Charrière, déjà seigneur de Sévery, obtient la seigneurie de Mex et ses droits féodaux.

Après 1536, seuls les bourgeois de Berne ont accès au pouvoir politique. Parmi les membres du comité, certains, tel M. F.-R. de Tavel de Féchy, possèdent la bourgeoisie de Berne depuis leur naissance. D'autres l'acquièrent peu de temps avant la Révolution, comme F. de Rovéréa (1791), ou L.-G.-F. Pillichody (1794). D'autres encore l'obtiendront après 1802, comme H.-G. de Mestral (1804). Mais ceux qui ne bénéficient pas de cette citoyenneté sont bourgeois d'autres villes du Pays de Vaud, dans lesquelles ils jouent un rôle politique; on peut citer les de Seigneux ou les de Charrière, très actifs à Lausanne.

Avant la Révolution, les grades élevés dans les milices nationales ou les services étrangers sont réservés aux bourgeois de Berne. Cependant, et suivant ainsi les traditions de leurs familles, tous les membres du futur Comité de Malley ont choisi la carrière militaire, obtenant parfois des titres importants. G.-H. de Seigneux devient capitaine au service de Bavière; W. de Charrière et F. de Rovéréa, comme beaucoup d'autres jeunes hommes de leur milieu, séjournent à l'Académie protestante de Colmar. En 1779, F. de Rovéréa est appelé en France où il obtient le poste de sous-lieutenant au régiment d'Erlach. Trois ans plus tard, on le nomme capitaine de carabiniers dans sa patrie. Avant la Révolution, il devient major du département d'Aigle, puis de Morges. Cet itinéraire est très proche de celui de L.-G.-F. Pillichody que l'on voit en 1773 sous-lieutenant dans le régiment d'Erlach, puis capitaine de carabiniers, enfin major de ville à Yverdon. Quant à W. de Charrière, il atteint le grade d'officier de dragons, et M. F.-R. de Tavel, celui de

colonel de dragons, poste très élevé⁷. On peut relever ici que le service étranger sous la Monarchie fait converger les itinéraires de certains d'entre eux, imprimant peut-être l'idée de la fidélité à un certain type de société. Des liens de famille ou d'amitié rattachent à Berne nombre de Vaudois et expliquent dans une certaine mesure leur solidarité avec l'ancien souverain pendant la Révolution.

Pourtant, une petite anecdote pleine de saveur, directement liée à notre sujet, révèle que dans le milieu même qui lui sera ensuite plus favorable, Berne rencontrait des résistances. En 1779, un litige éclata, car le bailli avait restreint le droit de chasse des Lausannois, alors que ses propres enfants allaient pratiquer ce sport dans les propriétés privées. Le lieutenant baillival Polier, qui possédait le droit de censure, supprima du journal l'annonce suivante:

Mr. le colonel Lemaire avertit certains chasseurs assez indiscrets de chasser en tous temps et tous lieux sans aucun ménagement ni pour les graines, que les vignes⁸, s'ils paraissaient dans celles de Malay [Malley] tout est préparé pour les y recevoir⁹.

1789-1798

De 1789 à 1798, les idées de la Révolution franchissent les frontières, peu goûtées par l'ancienne Suisse, appréciées de certains Vaudois; les émigrés français, royalistes ou partisans de la monarchie constitutionnelle, se réfugient dans notre pays, y apportant une autre vision des choses. Mais la politique du Gouvernement français pendant la Terreur détache de la France de nombreux sympathisants. Enfin, en 1798, après la Révolution vaudoise, la

⁷ Pour plus de détails concernant ces familles, voit notamment le *Recueil de généalogies vaudoises*, publié par la Société vaudoise de généalogie, Lausanne 1923-1950, 3 vol., et Pierre MORREN, *La Vie lausannoise au XVIII^e siècle d'après Jean-Henri Polier de Vernand, lieutenant baillival*, Genève 1970, IV + 622 p., et les dossiers généalogiques des Archives cantonales vaudoises dans la mise à jour de mai 1965 (de Charrière, Pillichody, de Salgas, de Seigneux, de Tavel).

⁸ En général, on trouve dans les grands domaines moulins, pressoirs, terres agricoles et vignes. La Campagne de Malley, avec sa maison d'habitation pour le vigneron et le fermier, son moulin et son grand bâtiment rural comportant granges et écuries, est bien représentative à cet égard (cf. plan Berney 1832).

⁹ In Pierre MORREN, *La Vie lausannoise...*, *op. cit.*, p. 198.

République fait de l'ancienne Confédération un État centralisé. Durant ces années, certains des futurs protagonistes de Malley se montrent solidaires du Gouvernement bernois. En 1791, notamment, les de Charrière reçoivent les membres de la Haute Commission venue juger les responsables de l'agitation «révolutionnaire» des banquets des Jordils et de Rolle, alors que L.-G.-F. Pillichody est nommé capitaine de chasseurs dans les troupes que Berne fait marcher sur le Pays de Vaud¹⁰.

1798-1802

Par la Constitution de 1798, la Suisse devient République helvétique une et indivisible. Sous ce régime unitaire, les cantons se transforment en circonscriptions.

Une Chambre administrative gère le pouvoir exécutif; un préfet national représente le gouvernement central, dont la composition et l'organisation seront modifiées maintes fois par les coups d'État de tendance unitaire ou fédéraliste, qui jalonnent les années 1798 à 1802. Au début, celui-ci est formé d'un Directoire et de deux Conseils.

La conspiration de septembre 1802 peut être considérée comme le point culminant d'une longue résistance. Dès l'instauration du régime nouveau, en effet, nombreux sont ceux des futurs conjurés qui affirment leur désaccord.

Au niveau international, ces années troublées voient se former de nombreuses coalitions contre la France; au sein même de la Suisse, des alliances se nouent. Plusieurs entreprises rassemblent déjà quelques-uns des protagonistes de Malley en une opposition aux multiples aspects: écrits, libelles, autres conspirations. On peut relever l'importance des premières alliances, notamment celle qui unit L.-G.-F. Pillichody au Comité bernois. Mais dans les écrits des futurs conjurés se font jour des divergences qui se retrouveront dans leur comité de 1802.

¹⁰ Voir William [et Clara] de CHARRIÈRE DE SÉVERY, *La Vie de Société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII^e siècle, Salomon et Catherine de Charrière de Sévery et leurs amis*, Lausanne 1911-1912, t. II, p. 297, et Auguste VERDEIL, *Histoire du Canton de Vaud*, Lausanne 1854-1857, t. III, p. 175.

Les membres du Comité de Malley dès 1798: quelques jalons biographiques

Pendant la première année de l'Helvétique, l'opposition dans le Valais et les petits cantons, comme Nidwald, est réduite par les armes. Un système d'imposition est décrété, parallèlement à l'abolition des droits féodaux dont le mode de rachat n'est pas encore fixé. À l'étranger, la formation de la seconde coalition contre la France révolutionnaire rassemble la Turquie, la Russie, l'Angleterre et l'Autriche.

Parmi les notables qui nous intéressent ici, certains tentent de participer à la nouvelle vie du canton, d'autres émigrent presque immédiatement.

Wilhelm de Charrière accepte de représenter la commune de Mex à l'Assemblée représentative provisoire du Pays de Vaud; puis la Chambre administrative le nomme inspecteur des bâtiments, ponts et chaussées du district de Lausanne.

Parmi ceux qui résistent d'emblée, on peut citer *Henri-Georges de Mestral*. Fidèle au Gouvernement bernois, il défend le château de Lucens, en janvier 1798, en tant que capitaine des troupes. Son frère *Armand de Mestral* le rejoint dans l'opposition. Il se rend auprès de F. de Rovéréa, alors à la tête des volontaires vaudois qui veulent servir Berne. Cet appoint est relevé par F. de Rovéréa dans ses *Mémoires*, car sa troupe, composée essentiellement de paysans de la partie occidentale du pays, manquait d'officiers¹¹.

Ferdinand de Rovéréa accepte dans un premier temps le poste de député à l'Assemblée provisoire, mais le cours des événements le rend solidaire de Berne. À la tête des 2500 Vaudois de la Légion fidèle¹², il résiste aux Français. Après la capitulation de l'ancienne ville souveraine, il émigre. Pendant cette période, il écrit un *Précis de la révolution de la Suisse*¹³ et *Hommage d'un Suisse aux braves d'Unter-*

¹¹ F. de Rovéréa rend hommage au zèle de A. de Mestral: «il était récemment marié et quitta tout pour nous rejoindre», dit-il. *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, pp. 307-308.

¹² Paul de VALLIÈRE, *Honneur et Fidélité, Histoire des Suisses au Service étranger*, Lausanne 1913, p. 528.

¹³ Ferdinand de ROVÉREA, *Précis de la révolution de la Suisse, de Berne en particulier, par le colonel de Rovéréa, chef de la Légion Romande, appelée Légion fidelle, bourgeois de Berne, originaire du Pays de Vaud*, Berne, avril 1798, 191 p.

walden¹⁴. L.-G.-F. Pillichody est nommé lieutenant-colonel de la Légion fidèle mais, avant même d'avoir pu prendre possession de son commandement, il est fait prisonnier et envoyé à la prison du Temple, à Paris.

En 1799, lors de la seconde bataille de Zurich, Masséna vainc les Austro-Russes.

Au mois de juin de cette même année, G.-H. de Seigneux est nommé adjudant-major par le préfet Polier.

Hors des frontières de la Suisse, F. de Rovéréa sollicite l'aide des puissances et travaille contre le Gouvernement helvétique. Son plan portait en substance de tout préparer pour opérer une levée générale contre les Français dès que la guerre aurait éclaté¹⁵. Le gouvernement n'ignore pas ce qui se prépare: une lettre du printemps 1799 révèle que les «paysans sont parfaitement organisés pour se lever en masse au premier signal» dans le but de chasser les Français et favoriser l'entrée des Autrichiens par le Valais. Un contact devait être établi avec de F. de Rovéréa¹⁶. Par ailleurs, un prisonnier à Chillon, ancien lieutenant de F. de Rovéréa, révèle au mois de septembre 1799 qu'au début de la même année, ce dernier demandait aux habitants du Pays-d'Enhaut et du Jorat, «si on y serait disposé à faire un coup pour renverser l'ordre de choses actuel et travailler à la contre-révolution»¹⁷.

Le traité d'alliance offensive et défensive conclu avec la France, en vertu duquel ce pays exige la mise sur pied d'un contingent de 18 000 hommes, provoque de nombreux départs pour l'étranger. Un corps suisse des émigrés est constitué à Wangen. Le régiment de Rovéréa, soldé par l'Angleterre, est destiné à combattre aux côtés des Autrichiens et des Russes. Or, la bataille de Zurich consacre la victoire des Français.

Après sa libération de la prison du Temple, L.-G.-F. Pillichody se rend auprès de F. de Rovéréa, mais ne peut servir sous ses ordres.

¹⁴ Ferdinand de ROVÉREA, *Hommage d'un Suisse aux braves d'Unterwalden*, s.l., 1798, 41 p.

¹⁵ Ferdinand de ROVÉREA, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, pp. 449-450.

¹⁶ ACV, H 147 A. Cette lettre est en partie citée in Marguerite RUSILLON, *La vie aventureuse du major François Louis Rusillon (1751-1821)*, in *RHV*, 1954, pp. 14-15.

¹⁷ ACV, H 80 B, Chillon, le 8 septembre 1799. Copie du 9 septembre 1799, Lausanne, le lieutenant du Préfet.

Il part alors pour Neuchâtel et, dit F. de Rovérea, s'y mit «d'un comité soi-disant contre-révolutionnaire»¹⁸. Ce comité ne semble pas aux yeux de l'auteur des *Mémoires* représenter une grande force. Pourtant, le rapport d'un membre du Petit Conseil de Berne, que l'on trouve dans le fonds Henri Monod, révèle que, lorsque les Français entrèrent en Suisse en 1798 :

Quelques Bernois indignés se retirèrent à Neuchâtel, ou y formèrent des relations qui correspondaient avec les émigrés de la cour de Louis XVIII à Blankenburg... [Ce comité] coopéra à toutes les intrigues contre-révolutionnaires qui eurent lieu sous le Gouvernement helvétique; il organisa l'insurrection de 1802 en profitant du mécontentement des petits cantons avec lesquels il se lia¹⁹.

Cette corrélation avec le mouvement fédéraliste de 1802 est extrêmement intéressante pour l'histoire de Malley. Elle éclairera le rôle joué par L.-G.-F. Pillichody au sein du comité.

Le 7 janvier 1800, un coup d'État dissout le Directoire helvétique, qui est remplacé par une commission exécutive composée d'anciens aristocrates et de «modérés». Le 8 août de la même année éclate un second coup d'État. Le Conseil législatif issu de cette entreprise rapporte la loi sur l'abolition des droits féodaux: le gouvernement décrète la perception des dîmes et cens. En réaction à cet arrêté, une adresse est rédigée par les «patriotes» du canton du Léman, dans laquelle ils protestent contre les droits féodaux. On entame des procédures contre les auteurs de cette adresse «anarchique». Le tribunal du canton et l'accusateur public refusant de sévir, ils sont destitués. Le 20 décembre 1800, un nouveau Tribunal est nommé dans lequel Pidou est remplacé par G.-H. de Seigneux. L'année suivante, lorsque les procédures cessent et que le tribunal est à nouveau modifié, G.-H. de Seigneux doit quitter son emploi²⁰.

Au début de l'année 1800, L.-G.-F. Pillichody parcourt le canton et agite la population. Plusieurs rapports inquiétants parviennent aux autorités, tel celui du 27 janvier qui les informe que

¹⁸ Ferdinand de ROVÉREA, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. II, p. 196.

¹⁹ BCU, Man. Fonds Monod, kc 18. Ce mémoire a été publié en annexe des *Mémoires du Landamman Monod pour servir à l'histoire de la Suisse en 1815*, publiés par Jean-Charles BIAUDET avec la collaboration de Marie-Claude JEQUIER, Lausanne 1975, t. I, p. 118.

²⁰ Georges-Hyde de SEIGNEUX, *Précis...*, *op. cit.*, t. I, p. 431, note 2, et p. 464.

«huit mille hommes ... sous la direction de Pillichody et Rusillon... doivent ... fondre sur le Léman en quatre colonnes»²¹. Cette année-là, W. de Charrière démissionne de son poste au sein de l'administration. Une lettre de la Chambre administrative du canton du Léman exprime le regret qu'elle a de lui retirer un emploi «exercé avec autant d'activité que d'intelligence»²².

Le 9 février 1801, la France et l'Autriche signent le traité de Lunéville qui consacre la liberté des nouvelles républiques de s'organiser «comme elles le jugeront convenable». Ceux qui s'opposent au nouveau régime pensent alors que le rétablissement de l'ancien est possible. Berne souhaite reprendre Argovie et Vaud. Dans ce dernier canton, on récolte des signatures pour le rattachement à la ci-devant ville souveraine²³. H.-G. de Mestral et L.-G.-F. Pillichody sont les auteurs, avec onze autres personnalités, de la *Protestation pour la réunion de Vaud à Berne* que l'on nommera aussi l'*Adresse des Treize*. Le 26 octobre, un nouveau coup d'État dissout la Diète et Aloys de Reding devient Landammann de la Suisse. Le 18 novembre, un décret d'amnistie permet à F. de Rovéréa de rentrer dans son pays.

Au début de 1802, un gouvernement unitaire prépare la Constitution du 25 mai 1802. Le 27 mars, la paix d'Amiens procure à l'Angleterre et à la France une courte trêve.

Au cours de ces années, les domestiques de certains protagonistes du Comité de Malley manifestent leur opposition par des faits et gestes plus anodins: en 1798, le fermier de la citoyenne

²¹ ACV, H 147 A, Échallens, le 27 janvier 1800, Longchamp à Polier.

²² ACV, P. de Charrière, n° 117, Acc. 405-455, Lausanne, le 27 mars 1800. La Chambre administrative au Citoyen Charrière-Sévery.

²³ «Dans le seul Pays de Vaud, les signatures... s'élevèrent à dix-sept mille quatre cent vingt-six suivant Verdeil, à vingt-six mille suivant de Seigneux», in Charles BURNIER, *La vie vaudoise et la Révolution: de la servitude à la liberté*, Lausanne 1902, p. 334. Notons que la population du canton est alors d'environ 144 000 âmes, cf. Georges-André CHEVALLAZ, *La population du Canton de Vaud 1798-1803*, in *Mélanges d'histoire et de Littérature offerts à Monsieur Charles Gilliard*, Lausanne 1944, p. 470. On compte parmi les signataires des mineurs et des enfants, cf. Charles MONNARD, *Histoire de la Confédération suisse*, Paris 1847, t. 17, p. 149, et AFB, B 1748, fol. 615-18, lettre: Lausanne, 15 janvier 1802. Préfet national au Conseil helvétique.

Pillichody crie «Vive Berne» dans les rues d'Orbe²⁴. En 1799, c'est le domestique de F. de Rovéréa qui se rend suspect par ses «courses continuelles de Mollens à Begnins»²⁵. En septembre 1802, dans une pinte, le vigneron du citoyen Tavel-Watteville fixe la cocarde bernoise au chapeau d'un voisin²⁶. On peut constater que la majorité des formes que peut prendre l'opposition sont manifestées soit par les protagonistes de Malley, soit par ceux qui leur sont attachés, en un crescendo, du plus léger au plus grave, du plus spontané au plus concerté: mots, gestes, port de cocarde, écrits, conspirations, prises d'armes.

C'est aux documents écrits que l'on peut se référer pour tenter de définir quelques-unes des motivations des futurs conjurés. Dans son *Précis* de 1798, F. de Rovéréa fait référence aux aïeux, évoque la fidélité au souverain, parle de l'oppression de la patrie (l'ancienne Suisse) et de la nécessité de lui faire recouvrer la liberté²⁷.

La fidélité au souverain est un argument que l'on retrouve dans la lettre écrite par L.-G.-F. Pillichody à H. Monod, le 15 novembre 1802²⁸. On trouve encore ce thème dans la missive adressée par H.-G. de Mestral à de La Harpe, le 18 mai 1832²⁹.

Quant aux projets des conjurés de 1802, ils divergent, comme en témoignent les deux sources qui vont suivre: de G.-H. Seigneux relate dans son *Précis* l'activité des gouvernants qui, en 1800, préparent une nouvelle Constitution; il souscrit entièrement aux dispositions qu'elle contient. Or:

Il n'était pas question de rétablir les XIII Cantons avec des sujets, des privilèges, des aristocraties héréditaires, ni de pures démocraties; mais on ne voulait pas non plus conserver la République une et indivisible... On désirait lui substituer une sage constitution, qui, laissant à chaque Confédéré ses propriétés, ses lois, son administration particu-

²⁴ AFB, B 863, fol. 189-192.

²⁵ AFB, B 863, fol. 55.

²⁶ ACV, H 143 C.

²⁷ Ferdinand de ROVÉREA, *Précis de la révolution...*, *op. cit.*, p. 79.

²⁸ *Lettre du colonel Pillichody au Citoyen Monod, Préfet du Canton de Vaud, 15 nov. 1802*, in *Mélanges vaudois, 1800-1802*, n° 12, p. 21.

²⁹ Henri-Georges de MESTRAL, *Correspondance, lettre à M. le général F.-C. de La Harpe, à Lausanne, Aubonne 18 mai 1832*, s.l.s.d., p. 7.

lière resserât cependant le lien fédéral par des intérêts nationaux des devoirs réciproques...³⁰

Cette conception s'oppose au retour des pays sujets, explicite dans la *Protestation pour la réunion de Vaud à Berne* de L.-G.-F. Pillichody et H.-G. de Mestral; F. de Rovéréa révèle, en désapprouvant, que ses auteurs invoquèrent l'intervention des puissances auprès des cours de Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg, pour appuyer leur vœu, donnant au mouvement une dimension européenne³¹.

Dans cet écrit, le choix d'un retour de Vaud à Berne se fonde sur plusieurs considérations: au niveau politique, le nouveau canton ne possède aucune base pour établir sa constitution: le danger des élections populaires le menace particulièrement, il est dépourvu d'expérience pour se gouverner par lui-même; il se trouve trop isolé géographiquement et linguistiquement. Il manque d'établissements publics. Du point de vue économique, sa réunion à Berne lui assurerait «l'usage des magasins, greniers, hôpitaux»; enfin, sous le rapport de l'agriculture et du commerce, elle lui donnerait la certitude de pouvoir «changer ses vins contre les grains qui lui manquent»³². Cet argument peut être mis en relation avec les circonstances de l'année: en février 1801, les tabelles de police dressées par le préfet national du canton du Léman révèlent l'inquiétude que crée chez les propriétaires de vignes la concurrence des vins français:

... l'entrée des vins de France qui inondent ce Canton jette une alarme générale chez les agriculteurs; ils y voient la destruction prochaine de notre principale ressource, les vins étant à peu près l'unique exportation du Léman et son moyen d'échange... Le propriétaire de vignes voit avec une extrême douleur qu'il risque sur ce point capital

³⁰ Georges-Hyde de SEIGNEUX, *Précis...*, *op. cit.*, t. I, p. 441. Dans la note 1 de cette même page, il déclare que, sur la question de la Constitution, l'un des meilleurs ouvrages parvenus à sa connaissance est celui qui porte pour titre: *Des avantages et des inconvénients du système fédératif considéré comme base de la Constitution de l'Helvétie*. Cet écrit anonyme se trouve dans la collection Pidou, in *Mélanges vaudois...*, *op. cit.*, n° 3. Il contient une longue argumentation pour l'établissement d'une constitution telle que la présente de Seigneux dans son *Précis*.

³¹ Ferdinand de ROVÉREA, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. III, p. 164.

³² La Protestation se trouve aux ACV, H 166 P. Une réfutation fut fournie à l'époque par Daniel-Alexandre CHAVANNES, *Quelques réflexions sur les motifs qui ont déterminé les signatures pour la réunion du canton de Vaud à celui de Berne*, Vevey 1802, in *Mélanges vaudois...*, *op. cit.*, n° 8.

de continuer à être la victime de l'égoïsme de ceux ... qui n'ayant pas de vignes préfèrent d'exporter leur numéraire pour acheter à un peu meilleur prix les vins de nos voisins...³³

Naissance des cercles: Orbe, Malley

La date à partir de laquelle les membres du Comité de Malley commencent à se réunir ne peut être établie précisément.

Dès 1800 (année de l'adresse «anarchique»), des cercles de toutes tendances se forment dans plusieurs villes du canton. Une rumeur, selon laquelle l'abolition des droits féodaux sans indemnité est un acte légitime, se répand dans le peuple. Alors, dit G.-H. de Seigneux, «une cruelle inquiétude s'empara de tous ceux qui en étaient possesseurs». Ils se réunirent en association pour «s'entendre» et «agir de concert»³⁴.

La naissance des clubs n'est pas sans inquiéter les autorités, les antagonismes entre les divers partis font même craindre la guerre civile. Selon les termes du sous-préfet d'Yverdon, il faudrait que règne «la réunion des esprits et des cœurs, de l'union, de la concorde, du calme de la paix»³⁵. Au mois de juillet 1800, le sous-préfet d'Orbe communique au préfet l'existence d'un club qui se réunit dans sa ville sous le nom d'Amis de l'ordre³⁶. Il est important de se souvenir que c'est précisément par ces mots que se définissent les protagonistes de Malley.

Le coup d'État du 27 octobre 1801, qui confie à A. de Reding le poste de Landammann de la Suisse et consacre le retour des fédéralistes au pouvoir, ne suffit pas à apaiser les oppositions. Dans son rapport de police de janvier 1802, le préfet Polier mentionne les assemblées, fréquentes à Lausanne, des «signataires de l'adresse de réunion au canton de Berne»³⁷. À la nouvelle de son élection, ces

³³ AFB, B 1747, fol. 133, tabelles de police de février 1801.

³⁴ Georges-Hyde de SEIGNEUX, *Précis...*, *op. cit.*, t. I, pp. 395-396.

³⁵ ACV, H 163 F, Yverdon, le 11 juillet 1800, Correvon à Polier.

³⁶ *Ibid.*, Orbe, le 21 juillet 1800, Thomasset à Polier.

³⁷ AFB, B 1747, fol. 289, table générale de janvier 1802 adressée par Polier au Ministre de la Justice et de la Police.

derniers avaient écrit à A. de Reding pour lui exprimer leur admiration³⁸.

Les conspirations de 1802

Au début de l'année 1802, de février à mai, éclate l'insurrection des Bourla-Papey. Des bandes de paysans révoltés par le rétablissement des droits féodaux entreprennent de brûler les titres de créances, les papiers qui témoignent de ce qui est dû. Les familles de plusieurs membres du comité doivent alors leur remettre leurs archives: les 4 et 5 mai, les de Chandieu, grands-parents de W. de Charrière, à L'Isle; les de Watteville, beaux-parents de F. de Rovéréa, à Mollens; le 7 mai, les de Mestral à Saint-Saphorin-sur-Morges; le 8 mai, L.-G.-F. Pillichody, à Bavois; le 12, les de Charrière à Mex³⁹. Le commissaire Kuhn, envoyé par le gouvernement, prononce les peines: la mort pour les meneurs, dont le chef est Louis Reymond; des peines sévères pour les autres. Dans les mois qui suivent, le Gouvernement français annonce, après une présence de plusieurs années, le retrait de ses troupes du sol helvétique. Un soulèvement se prépare: une lettre de la Chambre administrative du canton de Fribourg annonce au secrétaire d'État chargé du Département de l'intérieur à Berne:

Il nous revient de plus d'un côté et assez de bonne part, qu'il s'ourdit une nouvelle trame dans le Canton Léman, qu'elle a des ramifications dans d'autres cantons et notamment dans ceux de Zurich et de Lucerne, qu'il existe des intelligences et des relations actives entre les chefs, que ceux-ci n'attendent que le départ des troupes françaises pour lever le bouclier, qu'ils se croient en mesure de résister au gouvernement ...⁴⁰

L'état d'urgence est déclaré, Kuhn exhorte les autorités à la vigilance. Il exige un rapport, chaque semaine, sur l'effet produit

³⁸ Aymon de MESTRAL, *Aloys de Reding et le Pays de Vaud*, in *RHV*, 1943, p. 187.

³⁹ Eugène MOTTAZ, *Les Bourla-Papey...*, *op. cit.*, pp. 76-79; p. 104; p. 155; p. 170, et Paul MAILLEFER, *Histoire du Canton de Vaud dès les origines*, Lausanne 1903, pp. 422-425.

⁴⁰ AFB, B 1747, fol. 307, Fribourg, le 24 juillet 1802, la Chambre Administrative au Secrétaire d'État chargé du Département de l'Intérieur.

par le départ des troupes françaises⁴¹. Dans le canton du Léman, il semble nécessaire de rallier la population: Henri Monod remplace Polier qui avait dû sévir à de nombreuses reprises contre les agitations populaires. Cependant, le nouveau préfet met pour condition à sa nomination l'amnistie de ceux qui n'ont pas pris part à l'insurrection du printemps en tant que chefs. Je crois déceler dans le commentaire qu'inspire à G.-H. de Seigneux le décret d'amnistie du 17 août 1802, une tentative de justification pour son entreprise de septembre:

... Soutenir un pouvoir fondé sur des actes ou des principes impies, c'est tremper dans le crime et encourir une part du châtiement⁴².

«Les délits politiques ... laissent l'honneur sans tache ...»⁴³, affirme de son côté F. de Rovéréa, qui les distingue des délits contre la sûreté publique dont se sont rendus coupables les Bourla-Papey.

Les événements du printemps, l'amnistie des Bourla-Papey, le départ des troupes françaises suscitent chez les opposants le désir de s'unir: de nombreuses missives font état de rencontres des partisans de l'Ancien Régime. Il existe à ce propos un rapport de la fin de l'année dans lequel le préfet national décrit l'activité de plusieurs opposants, et notamment de L.-G.-F. Pillichody:

... Des conciliabules, des réunions secrètes et ouvertes, eurent lieu ... les partis étaient en présence, et se suivaient dans leurs démarches, les partisans de l'ancien gouvernement tenaient des conciliabules dans les maisons Aubert, Dumarais, Bourgeois à Valleyres; Carrard, Thomasset et Duplessis; le fils Pillichody, le col. son père et ses valets s'y rendirent alternativement lorsqu'enfin l'insurrection du 30 septembre éclata ...⁴⁴

Puis une action concrète est dénoncée: H. Monod écrit à Kuhn en août 1802:

... Tous les rapports que j'ai m'annoncent une tranquillité dans le Canton très rassurante pour le Gouvernement, cependant, les person-

⁴¹ AFB, B 1660, fol. 161-164, Lausanne, le 2 août 1802, Polier aux sous-Préfets, copie de circulaire.

⁴² Georges-Hyde de SEIGNEUX, *Précis...*, *op. cit.*, t. II, p. 108, note 1.

⁴³ Ferdinand de ROVÉREA, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. III, p. 226.

⁴⁴ AFB, B 1660, fol. 585-587, Lausanne, le 3 décembre 1802, le Préfet Monod au général Ney.

nes qui passent pour tenir à Berne et à l'ancien ordre de choses se donnent beaucoup de mouvements, vont et viennent beaucoup. Il n'y aurait là rien du tout d'inquiétant, si je n'avais pas ordre de faire marcher un nouveau bataillon; or l'on cherche à empêcher le premier de partir, les menées sourdes qui eurent lieu dans ce but surtout dans le district de Cossonay vinrent plus que probablement de la part des personnes que j'indique cy-dessus...⁴⁵

Le bataillon, dont il est question ici, et que les partisans de Berne empêchent de partir, est attendu en Suisse centrale où de graves troubles ont éclaté. Il convient donc de quitter le contexte vaudois et de considérer la vaste coalition contre le gouvernement qui s'est formée au niveau helvétique.

Une «conspiration» helvétique...

Le soulèvement fédéraliste de septembre 1802 est né de réseaux créés à l'intérieur même de l'Helvétie. Dès l'accession de A. de Reding au pouvoir, deux cercles aristocratiques, le Comité de Thoune et le Comité bernois se lient dans le but de travailler à la contre-révolution. Après le coup d'État unitaire d'avril 1802, le renversement du gouvernement est décidé. Quatre mois plus tard, dès l'annonce du départ des troupes françaises, les aristocrates de la Ligue de Thoune (anciennement deux comités) s'allient avec les démocraties des petits cantons sous le nom de Fraternité Suisse (Schweizerische Verbrüderung). Au sein de cette alliance, deux lignes se dessinent: l'historien Ch. Monnard analyse les projets des deux alliés:

L'hostilité contre le gouvernement unitaire eut, dans les deux principaux camps, à Berne et dans les Petits Cantons, des caractères différents; là, elle fut aristocratique et rétrograde, ici, démocratique et plus en rapport avec les idées modernes. Les Bernois ... voulaient rétablir le passé ... les modérés consentaient à faire à l'ancien édifice les réparations et les adjonctions exigées par les nouveaux besoins ...⁴⁶

Des adversaires (cantons aristocratiques et petits cantons) se trouvent dans le même camp, face à un ennemi commun: on a vu cela souvent dans l'histoire.

⁴⁵ AFB, B 1660, fol. 225, Lausanne, le 27 août 1802, Monod à Kuhn.

⁴⁶ Charles MONNARD, *Histoire de la Confédération...*, *op. cit.*, t. 17, pp. 264-265.

Le 28 août, le combat de la Rengg entre soldats helvétiques et troupes des petits cantons marque le début des hostilités. Le 8 septembre, Andermatt, alors à la tête des troupes gouvernementales, signe un armistice avec le parti opposé, mais il se porte ensuite vers Zurich qui faisait opposition et la bombarde, le 13 septembre 1802.

Les fédéralistes recrutent activement: les troupes de d'Erlach, Charles May et de Watteville, en Argovie, à Berne et dans l'Oberland. À la tête des soldats des petits cantons, on nomme Auf der Maur⁴⁷. On pourrait s'interroger ici sur les moyens employés par les chefs militaires pour convaincre les populations de s'enrôler: il apparaît que les puissances contribuèrent au soulèvement par un important soutien financier. Ch. Monnard cite une lettre de Verninac au ministre, datée du 26 septembre 1802:

... Les encouragements et l'or de l'étranger ont infiniment influé sur les événements ... L'on se vante ouvertement à Berne et à Schwyz de l'appui de l'étranger, et il y a vingt lettres dans le Pays-de-Vaud, écrites de Berne, dans lesquelles M. de Markow est nommé. Les autorités ont souffert dans l'illumination un transparent qui présentait les armes de Berne accolées à celles de l'Angleterre⁴⁸.

Les documents publiés par Émile Dunant confirment l'influence de l'étranger. En date du 6 prairial (26 mai 1802), Talleyrand transmettait à Verninac le rapport de Champagny, ministre français à Vienne, lui annonçant qu'il se préparait en Suisse un mouvement et que le Gouvernement autrichien cherchait à le favoriser. Cette missive se terminait par une mise en garde: le Gouvernement helvétique devait «se tenir dans une surveillance constante sur les rapports du parti oligarchique avec les puissances de l'étranger»⁴⁹.

À la fin de l'année, l'opinion favorable de certains milieux se traduit par des souscriptions. Otto, ministre de France à Londres, en informe Talleyrand le 11 octobre 1802.

Cit[oyen] min[istre], l'exaltation des Anglais pour ce qu'ils appellent les patriotes suisses est portée à un excès ... Malgré les efforts du gouv. pour empêcher toute entremise incompatible avec les principes

⁴⁷ Auguste VERDEIL, *Histoire...*, *op. cit.*, t. III, pp. 410-442.

⁴⁸ Charles MONNARD, *Histoire...*, *op. cit.*, t. 17, p. 272.

⁴⁹ Émile DUNANT, *Les Relations Diplomatiques de la France et de la République Helvétique: 1798-1803*, Recueil de documents tirés des archives de Paris, Bâle 1901, p. 547, n° 1452.

de la paix, des souscriptions ont été proposées en faveur des Suisses, et tous les écrivains politiques se déchaînent contre nous avec une violence sans exemple⁵⁰.

Cependant, pour former un « tableau complet » du rôle des puissances, il convient de rappeler que tous les coups d'État qui jalonnent la période ont obtenu l'appui tacite ou avoué de la France et que, par ailleurs, les conséquences du retrait de ses troupes avaient été prévues par ce pays⁵¹.

Sollicitée maintes fois par la Suisse, la France accorde deux brigades auxiliaires le 11 septembre 1802. Pourtant, sept jours plus tard, le 18 septembre, Berne, menacée de toutes parts par les troupes confédérées, se résout à la capitulation. L'accord signé par Gaudard et de Watteville stipule que le Gouvernement helvétique aura libre passage jusqu'aux frontières de Vaud et Fribourg. Le plan de d'Erlach, qui ne comportait pas cette issue, était « d'anéantir dans Berne le pouvoir du Gouvernement central », mais le Comité bernois avait distribué des pleins pouvoirs qui « se contre-carraient et rompaient l'unité des opérations militaires »⁵².

Le Gouvernement helvétique se réfugie à Lausanne et proclame l'abolition des droits féodaux, espérant obtenir par là un soutien plus important de la population. De son côté, Berne invite par une proclamation le peuple vaudois à revenir à ses « pères légitimes ». Dès le 25 septembre, une Diète réunit à Schwytz les députés de la majeure partie des cantons. Le 27, A. de Reding prononce un discours inaugural dans lequel il intègre la notion « nouvelle » d'égalité, et dont la teneur rappelle les options décelées dans les écrits de G.-H. de Seigneux :

Que chacun de nos pas soit guidé par la justice et la générosité. Si nous faisons du principe de l'égalité des droits le fondement des constitutions d'État, nous apaiserons le peuple suisse et nous le gagnerons à la bonne cause...⁵³

La Diète fédérale de Schwytz nomme des autorités provisoires qui décident de mettre sur pied un corps de plusieurs milliers

⁵⁰ *Ibid.*, p. 593, n° 1584.

⁵¹ *Ibid.*, p. CXX, et Paul MAILLEFER, *Les origines de la Suisse nouvelle, considérations générales*, in *RHV*, 1900, p. 357.

⁵² Charles MONNARD, *Histoire...*, *op. cit.*, t. 17, p. 264 et 254-255.

⁵³ Cité in Aymon de MESTRAL, *Le soulèvement fédéraliste de 1802 et le Pays de Vaud*, in *RHV*, 1945, p. 180.

d'hommes pour se porter sur Lausanne. Le commandement suprême est confié à Bachmann; les chefs des grands et petits cantons sont de Watteville et Auf der Maur. Le 27 septembre, une proclamation datée de Fribourg notifie au Gouvernement helvétique, réfugié à Lausanne, que la volonté nationale est contre lui.

Une «conspiration» lausannoise...

Les missives qui se suivent à une cadence effrénée dénoncent l'état de crise et les activités des partisans de l'Ancien Régime. Le 15 septembre 1802, H. Monod informe Tribolet que *L'Adresse aux habitants du Pays de Vaud* est apparue dans le canton au moment où L.-G.-F. Pillichody revenait de Suisse allemande⁵⁴. Le 23 septembre, le préfet national signifie au préfet pour le district de Lausanne qu'il faut surveiller les postes; il l'autorise même à ouvrir les lettres qui peuvent paraître suspectes⁵⁵. Le même jour, H. Monod est avisé qu'une somme destinée à soutenir l'action que l'on dirige contre le canton a été interceptée⁵⁶.

Le 24 septembre, une missive du lieutenant du préfet annonce que la situation critique, dans laquelle se trouve le district, exige une surveillance accrue que les autorités en place ne peuvent seules assumer:

... L'administration de la police dans le district de Lausanne, surtout dans cette commune, exige une surveillance si active, si étendue, que les autorités auxquelles elle est confiée sont dans l'impossibilité d'en supporter seules le fardeau⁵⁷.

D'un point de vue stratégique, plusieurs corps d'armée menacent Lausanne, qui se trouve presque entièrement circonscrite: les troupes confédérées se portent sur Morat, Fribourg, Lausanne. À l'intérieur du canton, des insurgés se préparent à une action parallèle; les troupes françaises s'approchent de la frontière. Or, les troupes gouvernementales sont dans un état déplorable: certaines

⁵⁴ AFB, B 1531, fol. 103, Lausanne, le 15 septembre 1802, Monod à Tribolet.

⁵⁵ ACV, H 73, Lausanne, le 23 septembre 1802, Monod au Préfet du district de Lausanne.

⁵⁶ ACV, H 73, Lausanne, le 23 septembre 1802, Monod à Carrard.

⁵⁷ ACV, H 163 B, Lausanne, le 24 septembre 1802, Carrard à Monod.

compagnies se trouvent sans officiers, d'autres ne comptent que quelques hommes⁵⁸.

C'est dans ce contexte que les membres du cercle de Malley vont nourrir le projet de renverser le Gouvernement helvétique. Cette entreprise n'a pu être envisagée qu'à partir du 18 septembre, car les événements ne laissaient aucunement prévoir, avant cette date, que le gouvernement se réfugierait à Lausanne : si le Comité de Malley a souvent parlé d'opposition, il a agi en fonction des circonstances. La conjoncture était favorable en raison de la présence des autorités helvétiques à proximité de la campagne : une « demi-lieue » sépare alors la maison Steiner (aujourd'hui Beau-Séjour), où elles résident, de la campagne du colonel Lemaire à Malley. G.-H. de Seigneux, qui publie son *Précis* du vivant de la plupart des protagonistes, nous apprend en termes généraux quels étaient les partis en présence. Après avoir évoqué ceux qui soutiennent le gouvernement, les amnistiés de l'insurrection du printemps, notamment, il décrit ceux qui lui sont hostiles. Il présente d'abord ce qu'il appelle le parti « modéré » dont le vœu est que la marche des Confédérés se poursuive et atteigne son but, « afin d'ôter à Bonaparte tout prétexte d'intervenir militairement comme médiateur »⁵⁹. Il rassemble de « grands propriétaires », d'« anciens magistrats » et « la majorité du peuple des campagnes ». Après avoir formé des comités, et établi des contacts avec les chefs des confédérés, ce parti aurait mis une condition à son accueil favorable des troupes : le canton du Léman devait être reçu dans la Confédération « sur le même pied que tous les autres co-Etats dont elle devait se composer »⁶⁰.

Ce parti exprimait encore le vœu d'une constitution fondée sur l'abolition des privilèges, des distinctions entre pays souverains et pays sujets.

Un autre parti, poursuit G.-H. de Seigneux, réunit « quelques particuliers », « ci-devant seigneurs », « officiers » et « magistrats de l'ancien régime » et un « petit nombre de communes frontières de

⁵⁸ Henri MONOD, *Mémoires de Henri Monod, ancien conseiller d'Etat, et Membre à vie du Grand Conseil du Canton de Vaud; renfermant les détails de sa conduite dans la Révolution qui a fait de ce Pays un des Cantons de la Suisse, les principaux événements auxquels il a pris part, et la comparaison de ce qui est avec ce qui était*, Paris 1805, t. I, p. 229.

⁵⁹ Georges-Hyde de SEIGNEUX, *Précis...*, *op. cit.*, t. II, p. 142.

⁶⁰ *Ibid.*

la France» qui désiraient «purement le retour au gouvernement de Berne»⁶¹.

Il convient de se pencher sur les réflexions qu'inspira à H.-G. de Mestral la lecture de cette partie du *Précis* de G.-H. Seigneux :

L'on a dit souvent, et non sans raison, que rien n'est plus difficile que d'écrire l'histoire de ses contemporains ; je crois trouver une nouvelle preuve de cette vérité dans la partie du manuscrit que je viens de lire et particulièrement dans l'article qui concerne ce que l'auteur appelle le parti modéré. Cette dénomination, assez semblable à celle du parti des gens bien-pensants, parti des honnêtes gens, a ceci de particulier, c'est que dans les troubles civils chacun croit être en droit de l'accaparer à son profit. Dans le cas présent, par exemple, je puis affirmer que ceux qui, depuis l'an 1798, n'avaient cessé de travailler au rétablissement de l'Ancien ordre de choses, et qui, en 1801, avaient donné l'impulsion aux démarches pour la réunion à Berne, crurent fermement ne point s'écarter des principes de la modération, lorsqu'en 1802 ils se prononcèrent pour une contre-révolution absolue⁶².

Les options des divers membres du comité n'ont pas varié : le discours de G.-H. de Seigneux en 1800 est semblable à celui qu'il tient en 1802 et H.-G. de Mestral définit lui-même les activités de «ceux qui depuis l'an 1798 n'avaient cessé de travailler au rétablissement de l'ancien ordre de choses» comme étant le fruit d'une seule ligne politique. La continuité de leurs lignes respectives a pour corollaire leur divergence. Les alliés de Malley m'apparaissent comme la réplique en miniature des alliés de la Fraternité Suisse. Je comparerais les vœux des petits cantons à ceux du parti modéré (représentés par A. de Reding et G.-H. de Seigneux) et les buts des cantons aristocratiques à ceux du parti «absolu» (représentés par Berne et H.-G. de Mestral). Ici, la réalité locale, le microcosme, reflète le macrocosme...

Quelques personnalités plus marginales :

MM. Claude de Salgas et Rudolph-Emmanuel de Haller

Si l'on poursuit la lecture du *Précis*, il apparaît qu'un projet fut formé de «décider par un coup de main, l'entière dissolution du

⁶¹ Georges-Hyde de SEIGNEUX, *Précis...*, *op. cit.*, t. II, p. 143.

⁶² BCU, Man. fonds de Seigneux, IS 1931, carton 34, Copies ou notes de lecture sur le *Précis*, fol. 4-5.

Gouvernement helvétique et d'inviter ensuite le peuple du Canton de Vaud à émettre librement son vœu»⁶³. Avant de réaliser son plan, le comité consulte à Rolle un «sage», M. C. de Salgas, qui avait été précepteur du prince de Galles (futur George IV) de 1771 à 1778⁶⁴. Selon G.-H. de Seigneux, il approuve le projet; selon H.-G. de Mestral, M. C. de Salgas ne peut y avoir souscrit:

Jepuisaffirmer quecet homme respectable, qui, dans les années précédentes, avait été consulté par le Comité de Neuchâtel, ne pensait pas qu'à l'époque où l'armée confédérée entra dans le Pays de Vaud, l'on pût se proposer autre chose que la réunion à l'ancienne métropole⁶⁵.

Une autre personnalité sollicitée en la circonstance ne fait pas l'unanimité: M. Rudolph-Emmanuel de Haller qui avait été trésorier de Bonaparte en Italie, en 1796. Il fut choisi pour être à la tête du gouvernement provisoire qui serait établi «pendant le moment de crise qui suivrait le renversement du gouvernement helvétique»⁶⁶. Ce choix était motivé par plusieurs considérations: ses options politiques étaient les mêmes que celles que prônait le «parti» de G.-H. de Seigneux; il connaissait bien Bonaparte; il était Bernois de naissance:

... il s'était ... fortement déclaré pour l'indépendance du Pays de Vaud, ou tout au moins pour qu'il obtînt l'égalité des droits politiques. Ses relations avec Buonaparte, lorsque ce général commandait les armées françaises en Italie, lui donnaient le double avantage de pouvoir plaider la cause de la Suisse à Paris et celle du Pays de Vaud à Berne⁶⁷.

Considérons maintenant ce que H.-G. de Mestral a estimé devoir dire dans ses notes de lecture sur le *Précis* de G.-H. de Seigneux:

Quant au banquier Haller ... je n'ai jamais pu concevoir comment les ennemis de la Révolution purent lui accorder la moindre confiance en 1802. Les pouvoirs que nombre de gens de bien trouvèrent à propos de lui confier à cette époque, m'ont toujours paru une preuve

⁶³ Georges-Hyde de SEIGNEUX, *Précis...*, *op. cit.*, t. II, p. 144.

⁶⁴ Gaston TOURNIER, *Le Baron de Salgas Gentilhomme Cévenol et Forçat pour la Foi*, Cévennes 1941, pp. 165-167.

⁶⁵ BCU, Man. fonds de Seigneux, IS 1931, carton 34. Copies ou notes de lecture sur le *Précis*, fol. 8.

⁶⁶ Georges-Hyde de SEIGNEUX, *Précis...*, *op. cit.*, t. II, p. 147.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 146-147, concernant R.-E. de Haller, voir le *Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse*, Neuchâtel 1921-1934, t. III, p. 753.

certaine que l'on ne savait plus à quel saint, ou à quel diable se vouer...⁶⁸

La confrontation des deux sources révèle une divergence de vue sur le rôle de M. R.-E. de Haller: leur témoignage s'oppose quant à l'opinion émise par M. C. de Salgas.

Vaincre ou seulement convaincre le Gouvernement helvétique?

Selon G.-H. de Seigneux, M. F. de Rovérea fut invité à se rendre à Lausanne «pour prendre le commandement en chef de la milice du Canton, après s'être concerté avec les membres du Comité qui conduisaient cette affaire»⁶⁹. Cette troupe aurait appuyé quelques citoyens décidés à exiger du Gouvernement helvétique qu'il résigne ses pouvoirs. L'exécution de cette phase était prévue pour la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre 1802.

Dans la même soirée, le colonel F. de Rovérea devait se rendre dans une campagne, «près de Lausanne», pour se concerter avec M. R.-E. de Haller et quelques membres du comité. G.-H. de Seigneux ajoute que M. R.-E. de Haller, délégué au quartier général des Confédérés en marche contre Lausanne, y reçut la promesse que Vaud serait reçu sur le même pied que les autres cantons.

La présentation du projet développé plus haut par G.-H. de Seigneux n'est pas mise en question par H.-G. de Mestral; la «volonté de vaincre», révélée par les termes «coup de main», «hommes de milice», «crise qui suivrait le renversement du gouvernement», paraît unanime.

Cependant, il faut encore considérer le récit de F. de Rovérea. Ses *Mémoires*, publiés après sa mort par C. de Tavel, contiennent des renseignements précis: le rôle et les noms de certains protagonistes y sont révélés; le déroulement des événements est inscrit dans un cadre chronologique, ce qui permet de déduire que le Comité de Malley a déployé la plus grande activité entre le 27 et le 30 septembre, date du coup d'État. Nous allons le constater, son témoignage, très proche de celui de G.-H. de Seigneux en ce qui

⁶⁸ BCU, Man. fonds de Seigneux, IS 1931, carton 34..., *op. cit.*, fol. 8.

⁶⁹ Georges-Hyde de SEIGNEUX, *Précis...*, *op. cit.*, t. II, p. 145.

concerne les «démarches préparatoires» va différer sur la présentation du projet lui-même.

La proclamation datée de Fribourg du 27 septembre semble avoir motivé l'action de F. de Rovéréa :

... je conclus qu'il fallait à l'instant tout risquer pour préserver le pays d'une invasion, dont Auf der Mauer et ses gens peu disciplinés ne manqueraient pas de se prévaloir, pour se permettre de violents excès, à titre de représailles de ceux qu'on reprochait aux Lémaniques d'avoir commis⁷⁰.

Cet argument n'est pas dénué de fondement: Émile Dunant établit que Bachmann, commandant en chef des troupes confédérées, avait, après sa victoire à Morat, organisé trois colonnes qui devaient se diriger sur Lausanne, Fribourg et Yverdon: «Ces trois villes devaient être livrées au pillage, par représailles du bombardement de Zurich»⁷¹ par les troupes helvétiques.

F. de Rovéréa charge ensuite M. F.-R. de Tavel, de Féchy, de se rendre à Lausanne, «auprès d'un Comité contre-révolutionnaire qui y siégeait alors presque en permanence»⁷², afin de l'informer que le moment était venu d'agir. Cependant, opposé à toute action désordonnée, F. de Rovéréa aurait demandé qu'un rapprochement soit fait entre les divers partis. Le 29 septembre 1802, au soir, deux notes lui parviennent, l'une de H.-G. de Mestral, l'autre de G.-H. de Seigneux.

... la première exprimait le vœu et contenait les plans du parti qui voulait la réunion du Pays de Vaud à Berne, toutefois il en sentait les difficultés, et était prêt à y RENONCER si le salut public l'exigeait. La seconde énonçait les vues et les principales idées de ceux, qui préféreraient que le pays formât un CANTON indépendant. – Toutes deux me reconnaissent pour CHEF de ce qui serait entrepris: la première m'assurait plus particulièrement de s'en rapporter et de se conformer, à ce que je jugerais de plus convenable à l'avantage commun⁷³.

Le pouvoir décisionnel suprême est donc confié à F. de Rovéréa: les chefs des deux tendances étant H.-G. de Mestral et G.-H. de Seigneux. On ne connaît pas la composition exacte des deux groupes, ni le nom des personnes qui les constituent.

⁷⁰ Ferdinand de ROVÉREÁ, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. III, p. 268.

⁷¹ Émile DUNANT, *Les Relations...*, *op. cit.*, p. CXXVI.

⁷² Ferdinand de ROVÉREÁ, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. III, p. 269.

⁷³ *Ibid.*, p. 270. Je mets les majuscules.

Un élément de réponse est apporté par F. de Rovéréa, qui se déclare ébranlé par la confiance que lui témoignent «les signataires de l'adresse des Treize»⁷⁴. On ne peut déduire ici que tous les auteurs de la *Protestation pour la réunion de Vaud à Berne*⁷⁵ aient fait partie du Comité de Malley, mais certains d'entre eux sont désignés nommément. Le parti «modéré» reste le moins connu. Après avoir évoqué la réunion chez C. de Salgas, F. de Rovéréa révèle le nom de la campagne, lieu de la conspiration :

... On convint que je me rendrais le soir à Malley...⁷⁶

Avant de se séparer des membres du comité, F. de Rovéréa insiste sur le fait qu'il ne veut pas de rassemblement armé. G.-H. de Seigneux et W. de Charrière de Sévery le rassurent, L.-G.-F. Pillichody, plus spécialement chargé de la partie militaire, ayant déclaré «que rien de pareil ne se ferait»⁷⁷ sans son autorisation. On peut remarquer que les fonctions exactes de L.-G.-F. Pillichody ne sont pas définies dans les sources. En outre, il semble y avoir deux chefs militaires: F. de Rovéréa, qui doit se porter contre Lausanne à la tête de deux cents hommes de milice, et L.-G.-F. Pillichody, qui prendra Orbe.

Le projet: volonté de *convaincre* selon de Rovéréa

Les récits de G.-H. de Seigneux et de F. de Rovéréa vont désormais diverger. Pour celui-ci, le projet du «Comité» devient une entreprise presque personnelle: «je combinai MON plan de conduite et ne M'en ouvris à personne»⁷⁸ dit-il. F. de Rovéréa semble hésiter sur le point de savoir si une réunion du Pays de Vaud à Berne serait malgré tout envisageable. Il a peut-être fait partie des «indécis», au

⁷⁴ *Ibid.*, p. 272.

⁷⁵ Cf. AFB, B 1748, fol. 493. Les auteurs de cette protestation étaient: Bourgeois ci-devant châtelain des Clées, Jean de Loriol, César Auguste de Senarclens, Guillaume Louis Mercier de Bettens, D'Albenas de Sullens, de Blonay fils, Georges Crinsoz de Cottens, Henri Georges de Mestral-Saint-Saphorin, L.-G.-F. Pillichody de Bavois, le colonel Duplessis, G. Montagny, Col. Roux et B. Dellient.

⁷⁶ Ferdinand de ROVÉREA, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 271.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 272.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 272. Je mets les majuscules.

sein du comité, de ceux qui, n'étant ni d'un parti ni de l'autre, se trouveraient plutôt au centre. Quoiqu'il en soit, son but était de se concerter avec M. R.-E. de Haller, puis de :

[se] présenter seul ou avec lui et sans appareil, aux membres assemblés du gouvernement central... atteindre au point le plus hasardeux de [s]on entreprise, à décider le gouvernement à se dissoudre... le CONVAINCRE en un mot de la nécessité et de la convenance de déposer volontairement ses pouvoirs, en les transmettant à un COMITÉ DE TROIS individus qui par leurs opinions personnelles représentaient les divers partis qui nous divisaient, savoir: à M. Haller, dont le libéralisme était reconnu; à M. Henri Monod, dont l'exagération en ce sens ne pouvait être contestée, et à moi⁷⁹.

Comme F. de Rovéréa ne s'ouvrit à personne de ce projet, aucune source ne peut confirmer ses dires. D'autre part, le plan initial ayant été déjoué par les circonstances, il n'est pas possible de savoir si ce vœu de «modération», la volonté de «convaincre» aurait pris le pas sur l'usage de la force. Une source toutefois semble attester que, si le souhait de F. de Rovéréa était de parlementer avec les autorités, il s'était pourtant préparé à toute éventualité. Dans une lettre du 4 octobre 1802, il sollicite la restitution des objets saisis lors de son arrestation. Il y mentionne «deux pistolets» et un «sabre à poignée de métal jaune dorée ainsi que la garniture du fourreau»⁸⁰.

Il est par ailleurs intéressant de noter que le gouvernement provisoire qu'il envisage devait réunir en un collège tous les partis de l'Helvétique, annonçant ainsi le futur Gouvernement vaudois d'avril 1803. Mais celui-là aurait été établi de façon autonome, sans l'intervention des Confédérés ou de la France.

Les causes de l'échec

Le projet, minutieusement conçu en théorie, fut déjoué par les circonstances. C'est tout particulièrement sur cet aspect de l'histoire de la conspiration que des hypothèses peuvent être formulées.

Si l'on suit le récit de G.-H. de Seigneux, F. de Rovéréa devait se rendre le 30 septembre dans une campagne près de Lausanne. Or:

⁷⁹ *Ibid.*, p. 273. Je mets les majuscules.

⁸⁰ ACV, H 80 A Lettre: de Rovéréa au lieutenant du Préfet, le 4 octobre 1802.

Par une fatalité impossible à prévoir, le même jour, quelques centaines de paysans des montagnes du JURA, très-prononcés en faveur du gouvernement bernois et conduits par le colonel Pillichody, vinrent imprudemment attaquer la ville d'Orbe⁸¹.

Cet événement semble avoir été prévu par les autorités. En date du 29 septembre, H. Monod informait le Gouvernement helvétique à Lausanne des activités de L.-G.-F. Pillichody :

Le commandant d'Yverdon me marque qu'on l'assure qu'on laisse passer par le Gouvernement de Neuchâtel des Bernois et autres hommes armés qui se rendent de là par la montagne à SAINTE-CROIX, que ce passage est favorisé par un rassemblement de quelques-uns de nos malveillants qui sont à Vaumarcus ou sur la frontière neuchâteloise, tels que Pillichody, qui y ramassent tous les émigrés de notre pays, et les tiennent prêts à entrer au moment où éclatera une insurrection qu'ils tendent à organiser dans le district de Grandson et tout le long du Jura...⁸²

À Lausanne, l'alerte est donnée, on rassemble les troupes que l'on peut trouver; elles se portent sur Orbe, L.-G.-F. Pillichody ne résiste pas et s'enfuit par le Puisoir, dans la nuit. Cependant, F. de Rovéréa reçoit une missive, alors qu'il est sur le point de se rendre à Malley :

... à 2 heures ... un quidam que je savais être un émissaire des aristocrates m'apporta une lettre décachetée et disparut; elle était en chiffres... j'y reconnus l'écriture du major Pillichody...⁸³

F. de Rovéréa, qui affirme ne pas connaître le chiffre, comprend par quelques mots non codés qu'il est question d'une agression à main armée. Sa décision de hâter sa course vers Malley est alors motivée par «l'espoir d'arrêter une explosion inconsidérée»⁸⁴. Entre

⁸¹ Je mets les majuscules. Georges-Hyde de SEIGNEUX, *Précis...*, t. II, p. 149. Les historiens qui ont accordé quelques pages à l'histoire de Malley n'ont pas élucidé le problème de la prise d'Orbe. Ils ont pour la plupart mentionné l'existence d'un complot, puis présenté la prise de la ville, cf. Anton von TILLIER, *Histoire de la République helvétique depuis sa fondation en 1798 jusqu'à sa dissolution en 1803*, traduite librement de l'allemand par F.-A. Cramer, Genève 1846, p. 240, et Charles MONNARD, *Histoire...*, *op. cit.*, t. 17, p. 276; 286, et Juste OLIVIER, *Études d'histoire nationale, le major Davel 1723; Voltaire à Lausanne 1756-1758; la Révolution Helvétique 1780-1830*, Lausanne 1842, pp. 240-246 (il monte le nombre des protagonistes à trente personnes), et Auguste VERDEIL, *Histoire...*, *op. cit.*, t. III, p. 426-430, et Paul MAILLEFER, *Histoire...*, *op. cit.*, pp. 425-426.

⁸² Je mets les majuscules, AFB, B 1331, fol. 118, Lausanne, le 29 septembre 1802, Monod au Petit Conseil. On peut rappeler que Neuchâtel était à l'époque indépendante de la République helvétique.

⁸³ Ferdinand de ROVÉREA, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. III, pp. 274-275.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 275.

Allaman et Saint-Prex, il rencontre M. A. de Mestral-Saint-Saphorin, «membre du Comité», escorté de quatre fusiliers... Cependant, dit G.-H. de Seigneux, l'entreprise d'Orbe,

... attaque inutile et mal calculée par M. Pillichody, donna l'alarme à tout le parti révolutionnaire. Morges en était le centre, et lorsque le colonel de Rovéréaz traversa cette ville, se rendant à Lausanne, dans son équipage, injustement soupçonné de connivence avec Pillichody, il fut arbitrairement arrêté par quelques citoyens armés et transféré dans les prisons du chef-lieu⁸⁵.

Le 30 septembre 1802, une lettre du sous-préfet du district de Morges annonce au préfet Monod que M. A. de Mestral-Saint-Saphorin et M. F. de Rovéréa viennent d'être arrêtés⁸⁶.

Ce dernier, qui porte sur lui la lettre chiffrée, tente de s'en défaire en la jetant dans les latrines du château de Morges, où il est incarcéré. Cette action n'étant pas passée inaperçue, il semble compromis. Le même jour, à Lausanne, le préfet enjoint à son lieutenant de faire préparer une chambre d'arrêts pour le citoyen Rovéréa «arrêté à Morges ayant des papiers plus que suspects»⁸⁷.

À Malley, les membres du comité attendent F. de Rovéréa pour agir. Mais l'arrestation de ce dernier paralyse la réalisation du projet: G.-H. de Seigneux résume les conséquences de son interpellation:

... circonstance des plus malheureuses puisqu'elle fit manquer l'exécution du projet concerté pour la même nuit⁸⁸.

En prison

Transféré dans la prison de l'hôpital à Lausanne, F. de Rovéréa se trouve bientôt entouré des blessés de l'échauffourée d'Orbe, que l'on installe dans les chambres voisines de la sienne. Les amis des blessés lui auraient annoncé qu'il serait fusillé le lendemain. Le prisonnier envisage alors de solliciter un délai afin d'écrire à sa famille, et de «supplier le Roi d'Angleterre de transmettre [s]a pension de retraite à [s]on fils»⁸⁹. Cette démarche que l'on pourrait

⁸⁵ Georges-Hyde de SEIGNEUX, *Précis...*, t. II, p. 150.

⁸⁶ ACV, H 147 A, Le sous-Préfet du district de Morges au Préfet du canton, le 30 septembre 1802.

⁸⁷ ACV, H 73, Lausanne, le 30 septembre 1802, Monod à Carrard.

⁸⁸ Georges-Hyde de SEIGNEUX, *Précis...*, *op. cit.*, t. II, p. 151.

⁸⁹ Ferdinand de ROVÉREA, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. III, p. 279.

envisager comme un «appel au secours» manifeste qu'au-delà des relations générales avec l'étranger, décrites dans les pages qui précèdent, il en existait de plus personnelles.

Il importe de se souvenir que F. de Rovéréa est arrêté parce qu'on le soupçonne d'être de connivence avec L.-G.-F. Pillichody, et non pour l'entreprise de coup d'État qui a échoué. Selon une source officielle, L.-G.-F. Pillichody aurait envoyé plusieurs lettres pour informer les membres du comité de son action⁹⁰.

Le 1^{er} octobre 1802, F. de Rovéréa subit un interrogatoire; le 7 octobre, il demande que MM. W. de Charrière et G.-H. de Seigneux viennent témoigner de son innocence quant à l'affaire d'Orbe⁹¹.

Les dépositions de 1802, le Précis de 1831, les Mémoires de 1848

De manière générale, on peut constater qu'il existe de grandes différences entre les récits de 1802 et les récits de 1831 ou 1848. Les contradictions multiples entre les sources des deux périodes s'expliquent par l'état de crise pendant lequel les dépositions furent recueillies. Il ne pouvait alors être question de révéler le but véritable de F. de Rovéréa. Cependant, ces deux types de sources concordent quant à la prise d'Orbe. Cet événement, qui a pour conséquence indirecte l'arrestation de F. de Rovéréa et l'échec du projet du Comité de Malley, est apparemment condamné par les protagonistes.

Dans son *Précis*, G.-H. de Seigneux relate la prise d'Orbe en termes éloquents: il évoque la «fatalité impossible à prévoir» qui fit agir L.-G.-F. Pillichody, de façon «imprudente», «inutile», «mal calculée»; d'autre part, l'absence de corrélation entre ce dernier et F. de Rovéréa est soulignée par G.-H. de Seigneux, quand il dénonce l'arrestation du colonel «injustement soupçonné de connivence avec Pillichody». Le récit de G.-H. de Seigneux (1831) est en accord avec les dépositions des protagonistes en 1802. Lors de son interrogatoire, F. de Rovéréa dément toute entente avec L.-G.-F. Pillichody. On pense pouvoir le confondre par la dernière

⁹⁰ ACV, H 101 H, interrogatoire de Sollier du 1^{er} octobre 1802, Copie et ACV, H 147 A, Morges, le 3 octobre 1802, le sous-Préfet du district de Morges au Préfet national.

⁹¹ ACV, H 147 A, de Rovéréa au lieutenant du Préfet, le 7 octobre 1802.

phrase de la lettre chiffrée, qui dénote une complicité entre l'auteur de la lettre et son destinataire: « J'attends donc les amis à 241... je me mets en route dès que tout sera arrangé ici », mais il répond que cette lettre est adressée aux « Amis Léonard », qui lui sont inconnus⁹². Étant accourus à l'appel du prisonnier, G.-H. de Seigneux et W. de Charrière sont à leur tour interrogés. G.-H. de Seigneux mentionne la réunion chez M. C. de Salgas, relevant la volonté de « rapprocher les partis », qui auraient alors caractérisé F. de Rovéréa. On lui demande ensuite s'il fut question de l'insurrection d'Orbe dans cette conversation. Il répond « que ... lui déposant n'en avait aucune connaissance et que quant au citoyen de Rovéréa ... il lui paraît impossible qu'[il] y ait pris aucune part »⁹³. À cette même question, W. de Charrière répond « que non, pas une seule syllabe, que personne de la compagnie n'en savait rien, et que quant au citoyen de Rovéréa tout ce qu'il dit dans cette conversation ou chacun parlait à cœur ouvert tendait ... à un but absolument contraire »⁹⁴.

Considérons maintenant ce que F. de Rovéréa écrit dans ses *Mémoires* à propos de l'affaire d'Orbe:

... Pillichody joua un rôle secondaire et peu honorable, s'étant borné à provoquer ce rassemblement, contraint, disait-il, par des instructions venues de Berne, qui jamais ne furent éclaircies et le compromirent aux yeux de ceux qu'il accusait de les lui avoir données⁹⁵.

F. de Rovéréa ajoute encore avoir voulu, par son entreprise, servir les Bernois « à leur insu », affirmant ainsi l'absence de toute entente préalable⁹⁶.

Les dépositions des protagonistes ayant, selon toute apparence, convaincu les autorités de l'« innocence » du prisonnier, on le libère, et, le 19 octobre 1802, un article paraît dans le *Journal helvétique*. Il y est dit que F. de Rovéréa, arrêté le 30 septembre en possession d'une lettre qui le rendit suspect d'avoir pris part à l'insurrection d'Orbe, fut incarcéré à Lausanne, mais que d'après les informations prises:

⁹² ACV, H 147 A, interrogatoire de Rovéréa, Lausanne, le 1^{er} octobre 1802, Copie (point 10).

⁹³ ACV, H 147 A, interrogatoire de Seigneux et Charrière, Lausanne, le 8 octobre 1802.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ Ferdinand de ROVÉREA, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. III, p. 283.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 352.

il paroît constaté que non seulement le citoyen Deroverea n'a eu aucune part à cette insurrection, mais qu'il se rendait à Lausanne dans l'idée entre'autres de s'adresser à la première autorité pour voir si par des moyens conciliatoires, on ne pourrait pas préserver le canton de la guerre civile qui le menaçait...⁹⁷

Ces pages appellent quelques commentaires :

Si seules les sources officielles cantonales avaient été disponibles, la conspiration de Malley n'aurait peut-être jamais été connue. C'est parce que les membres du comité ont estimé devoir relater leur entreprise que celle-ci a été révélée. Par ailleurs, si seules ces sources avaient existé, on aurait pu penser que l'action de L.-G.-F. Pillichody était «marginale», décidée à l'insu des autres membres du comité; que son entreprise était unanimement condamnée comme inopportune, et peut-être même inintelligente⁹⁸.

D'autre part, ce que l'on sait des relations entre Malley et le soulèvement fédéraliste semble établir que le comité lausannois, quoique dans la même «mouvance» que celui de la Fraternité Suisse, restait marginal par rapport au mouvement helvétique.

Au-delà des prises de contact de R.-E. de Haller avec les Confédérés, dans le but de s'assurer que Vaud resterait indépendant, et où il est probable que l'envoyé du comité ait fait part de ses intentions d'opérer un coup d'État, il semble que le cercle de Malley ait voulu agir pour son propre compte. Pourtant, selon les *Mémoires* de F. de Rovéréa, L.-G.-F. Pillichody aurait agi selon des instructions venues de Berne «qui jamais ne furent éclaircies». Un des conjurés paraît donc avoir eu des relations concrètes avec l'État major du mouvement national.

Quelques-uns des points énoncés plus haut doivent être nuancés: L.-G.-F. Pillichody était peut-être moins «écervelé» que les sources ne le laissent penser. Le 30 septembre 1802, au moment où il entreprend d'attaquer Orbe, la situation est la suivante: les troupes fédéralistes ayant contraint les corps helvétiques à la retraite, Avenches, Payerne et Moudon sont prises, une colonne de paysans insurgés marche sur Vevey. Du côté français, la première

⁹⁷ *Journal helvétique* (Bulletin Officiel), n° 32, mardi 19 octobre 1802, p. 358.

⁹⁸ La presse même de l'époque se fait écho de ce jugement, un article parle de l'arrestation de Rovéréa le jour de l'échauffourée à Orbe de l'«écervelé» Pillichody, in *Journal helvétique*, n° 30, mardi 12 octobre 1802, p. 243.

demi-brigade accordée par la France se dirige de Genève sur Nyon, la seconde se prépare à traverser le Valais⁹⁹. Le plan des points menacés révèle un demi-cercle autour de Lausanne. Or, la prise d'Orbe a pour effet immédiat de provoquer l'envoi vers cette ville «des troupes que l'on peut trouver», et, du même coup, prévenir une action de l'armée française par Vallorbe. Cette manœuvre faisait de Lausanne une proie plus facile pour le coup d'État projeté pour le soir du 30 septembre.

D'autre part, un document inédit, suscité par la parution du *Précis* de G.-H. de Seigneux, confère un intérêt nouveau à ce qui faisait l'échec de la conspiration: il soulève notamment la question des ramifications possibles entre Malley et le soulèvement fédéraliste. M. H. de Mestral-Saint-Saphorin consacre plusieurs lignes à l'action de L.-G.-F. Pillichody dans ses notes de lecture sur le *Précis* de G.-H. Seigneux:

... l'on a assez généralement blâmé la prise d'Orbe par le Colonel Pillichody, et notre auteur paraît partager cette opinion. Cependant, l'on ne doit pas oublier que cette mesure, combinée avec une attaque que devait faire sur un autre point un corps de l'armée confédérée embarqué sur le lac de Neuchâtel, aurait eu les résultats les plus avantageux à la bonne cause, si le vent contraire n'eût empêché le débarquement: une soixantaine d'hommes déterminés auraient surpris et forcé à la retraite 150 volontaires de Monod qui formaient la garnison d'Orbe. Bientôt, 4 à 5000 hommes se réunirent autour de la ville pour la reprendre, et ce fut alors que l'on vit le capitaine Thomasset défendre le pont d'Orbe avec une poignée de monde contre les hordes révolutionnaires qui l'attaquaient. Si le bataillon bernois que l'on attendait fût arrivé, il n'y a pas de doute que toute la contrée se serait levée en masse pour se réunir à lui¹⁰⁰.

Plusieurs éléments contribuent à faire de ce texte un document fondamental: il semble manifeste que M. H.-G. de Mestral-Saint-Saphorin n'ignorait pas l'intérêt de l'entreprise de L.-G.-F. Pillichody. Dès lors, ce dernier n'aurait pas agi à l'insu de tous les membres du Comité de Malley. Il apparaît aussi que la prise d'Orbe était «combinée» avec une autre attaque que devait opérer un corps

⁹⁹ Antoine MIÉVILLE, *Souvenir des révolutions de la Suisse de 1798 à 1842*, par Antoine Miéville, docteur en droit et rédacteur de la *Gazette de Lausanne*, membre en 1798 du gouvernement provisoire, et en 1833 du Grand Conseil du Canton de Vaud, Lausanne 1842 (2^e édit.), pp. 233-235.

¹⁰⁰ BCU, Man. fonds de Seigneux, IS 1931, carton 34, fol. 7-8.

de l'armée «confédérée», et qu'en outre un «bataillon bernois» devait arriver. Les relations entre Berne et L.-G.-F. Pillichody, «jamais éclaircies», sont donc attestées par cette source.

Mais ce qui me paraît la phrase pivot de ce texte, c'est la formule: «l'on ne doit pas oublier». L'ambiguïté de cette tournure réside dans le fait qu'on pourrait l'interpréter de deux façons différentes: M. H.-G. de Mestral-Saint-Saphorin sous-entend-il que l'on ne doit pas oublier quelque chose de connu? Ou est-ce une simple formule rhétorique? Ce point anodin en apparence pourrait poser le problème du véritable rôle joué par le Comité de Malley sur la scène helvétique durant cette période.

Dans la première hypothèse, les protagonistes auraient été informés de l'opération militaire projetée avec les Confédérés; la conspiration n'est plus marginale: le comité agit d'entente avec Berne. Dans la seconde, la formule étant rhétorique, M. H.-G. de Mestral ne fait que révéler sa propre connaissance de l'affaire. On peut imaginer qu'une frange du comité, notamment certains des auteurs de la *Protestation pour la réunion de Vaud à Berne*, aient entretenu des relations avec deux comités parallèles: le fameux Comité de Neuchâtel, tant de fois évoqué, a peut-être été l'autre point de ralliement des personnalités favorables aux Bernois. Leur «chef suprême» n'aurait dès lors pas été F. de Rovéréa, mais Berne, et parallèlement à ce qui s'était passé au niveau helvétique, cette confusion des pouvoirs aurait abouti à des opérations qui se court-circuitèrent.

Plusieurs autres sources attestent la coordination entre Berne et L.-G.-F. Pillichody. Un officier de l'armée confédérée annonce, dans une lettre datée du 1^{er} octobre 1802, que, la veille au soir, C. May et 400 hommes sont partis afin de s'embarquer sur le lac de Neuchâtel, qu'ils doivent se porter sur Yverdon pour faire une diversion sur le derrière de l'armée, et que «si le parti qui existe là le soutient, ... il sera homme à pousser immédiatement sur Lausanne et à dénicher le gouvernement»¹⁰¹.

Selon le récit de H.-G. de Mestral, le vent avait empêché le débarquement des hommes. Or, la veille de la prise d'Orbe, comme les activités de L.-G.-F. Pillichody lui avaient été dénoncées,

¹⁰¹ Cit. in Charles MONNARD, *Histoire...*, *op. cit.*, t. 17, p. 285, note 3.

H. Monod avait proposé de prier le Gouvernement de Neuchâtel de ne pas tolérer de tels passages, et «de faire éloigner de la frontière ces hommes malintentionnés»¹⁰². Pour Jean-François Dellient, le débarquement ne put avoir lieu en raison de l'arrestation de ces hommes¹⁰³.

L.-G.-F. Pillichody lui-même expliqua son action dans un petit mémoire: son épouse eut l'occasion de le lire à F.-C. de La Harpe, et ce dernier en fit un résumé à son ami H. Monod: le but de l'entreprise était la réunion du Pays de Vaud à Berne; on regardait la chute du gouvernement comme certaine, et l'«on était d'accord que les partisans de Mrs de B. se lèveraient partout instantanément pour secourir la grande armée»¹⁰⁴. Les circonstances amenèrent ensuite L.-G.-F. Pillichody à prendre les armes. Sa marche sur Orbe «devait être appuyée par une autre colonne, agissant du côté du lac»; cependant, «la mesure n'ayant pas réussi il fut abandonné et compromis»¹⁰⁵.

La conspiration de Malley et les autorités

Les écrits des protagonistes ayant été comparés aux dépositions antérieures, il convient aussi de considérer les récits des autorités, en 1802, et postérieurement. Le 21 octobre 1802, H. Monod établit un bilan des événements. On y lit notamment que F. de Rovéréa, porteur d'un papier suspect, a été arrêté, puis justifié; que L.-G.-F. Pillichody a fomenté la guerre civile, que quelques citoyens (quelques-uns des «Treize signataires») ont été arrêtés, ou ont reçu l'ordre de se rendre aux arrêts. H. Monod conclut «voilà ... tous les actes extraordinaires qui pendant ce temps de crise ont eu lieu»¹⁰⁶. Si l'on considère ce qu'il a relaté dans ses *Mémoires*, il apparaît que certaines menées «que l'on croyait bien secrètes»¹⁰⁷ ne

¹⁰² AFB, B 1331, fol. 118, Lausanne, le 29 septembre 1802, Monod au Petit-Conseil.

¹⁰³ Jean-François DELLIENT, *Histoire du Pays de Vaud*, Lausanne 1809, pp. 406-407.

¹⁰⁴ BCU, Man. fonds Monod, km 123, Rolle, le 30 août 1803, Laharpe à Monod, fol. 1.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ ACV, H 161 A, Lausanne, le 21 octobre 1802, Monod au sous-Préfet du district de la Vallée (lettre circulaire aux sous-Préfets).

¹⁰⁷ Henri MONOD, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. 1, p. 235.

lui avaient pas échappé, mais que, lorsqu'il a fallu agir contre ceux qui étaient soupçonnés, «il en résulta une précipitation dans les mesures qui en fit échouer plusieurs, et rendit les autres moins efficaces»¹⁰⁸. Le plan de ceux qui pensaient favoriser les Bernois était connu de H. Monod:

... On n'avait pas douté que la colonne qui des montagnes vint sur Orbe ne se grossît en route au point de pouvoir de là marcher sur Lausanne. Une autre colonne venant du côté de Thierrens, et une troisième descendant des montagnes au-dessus de la Côte devaient s'y joindre, le gouvernement devait être enlevé, j'étais aussi destiné au triomphe, et sans doute à la Roche Tarpéienne¹⁰⁹.

Mais il est difficile de déterminer exactement ce qui était parvenu à sa connaissance: certains partisans de Berne ne lui étaient pas inconnus, d'autres le surprirent. Il écrit dans ses *Mémoires*, «... il en est ... dans ce nombre que je n'avais pas cru y trouver»¹¹⁰. Les écrits de l'homme politique n'apportent que peu de renseignements sur les personnalités car, dès les premières pages, il annonce «j'omettrai ... ce que je ne pourrais publier sans trop désigner les individus, surtout si j'ai à blâmer; je souhaite ne blesser personne»¹¹¹.

La volonté d'apaiser les conflits existait aussi en 1802. Il est probable que les autorités du moment n'aient pas fait usage de tout ce qu'elles savaient.

La conspiration de Malley échoue le 30 septembre 1802. Trois jours plus tard, le projet de la «conspiration» helvétique est déjoué; le 4 octobre 1802, le général Rapp impose la Médiation décidée le 30 par Bonaparte. Les troupes confédérées, déjà à Montpreveyres, doivent interrompre leur marche. Le Gouvernement helvétique est provisoirement réhabilité.

Bonaparte convoque ensuite à Paris une *Consulta*. Les délégués suisses et le Premier Consul y préparent la réorganisation du pays. Six mois plus tard, Vaud entre dans la Confédération avec la devise «Liberté et Patrie», qui réunissait révolutionnaires et conservateurs.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 228.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 261.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 262.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 3.

Plusieurs considérations ont déterminé ma démarche méthodologique qui consistait à présenter ce sujet à la suite d'une approche progressive et chronologique: la conspiration m'est apparue comme l'aboutissement des cinq années de la République helvétique. Pendant ces années, les protagonistes de Malley suivent des itinéraires et manifestent des «opinions» qui appartiennent à l'histoire du complot. Je conçois la conspiration de Malley comme un «nœud» dans lequel divers «brins» se rejoignent sans se confondre, chacun gardant ses composantes et ses caractéristiques propres. Les conjurés apportent au sein du comité leurs divisions. L'intérêt de cette conjuration est de reproduire sur le plan vaudois les réalités plus vastes de toute une époque.

À la suite de l'entreprise des Bourla-Papey, la conspiration de Malley offre l'image de la division des partis, qui caractérise la période de l'Helvétique. On trouve, d'un côté, les «Unitaires» dont certains souhaitent un rattachement à la France, de l'autre, les «Fédéralistes» dont certains prônent le retour de Vaud à Berne.

Elle présente aussi le tableau nuancé de la division dans les partis, autre caractéristique de l'Helvétique. Dans le camp fédéraliste, on constate que certains souhaitent une contre-révolution absolue et donc un système politique proche de l'Ancien Régime. D'autres consentent à modifier le précédent système en y intégrant notamment certains principes d'égalité (la division dans les partis est aussi une réalité chez les Unitaires; les chefs des Bourla-Papey étaient, sur certains points, proches du régime).

Les idées et les finalités des protagonistes de Malley rejoignent et reflètent les options des deux alliés de la Fraternité Suisse. La conspiration lausannoise offre des similitudes avec ce que j'ai nommé la conspiration helvétique. La comparaison, peut-être audacieuse en apparence, entre des régions (petits cantons et cantons aristocratiques) et des personnalités vaudoises (G.-H. de Seigneux et H.-G. de Mestral par exemple), se justifie dans la mesure où le problème auquel sont confrontés les uns et les autres est le même: il s'agit de savoir dans quelle mesure on peut adapter une forme ultime de l'Ancien Régime.

Ce qui pouvait d'abord ne sembler qu'un fait local et restreint se révèle d'une grande richesse de correspondances avec les réalités d'une période cruciale, devenant ainsi emblématique et signifiant.

Coup d'œil sur 1813

Après Leipzig, la puissance napoléonienne semble près de s'effondrer; dans le canton de Vaud, les partisans de l'Ancien Régime, qui ont peu participé au pouvoir pendant la Médiation, peuvent alors espérer que leurs idées vont s'imposer. Le 21 décembre 1813, les Alliés pénètrent sur le sol helvétique. À Berne, la réaction est encouragée par l'Autriche. Une proclamation émanant d'une commission nommée par le Grand Conseil ordonne le retour des anciens sujets dans le canton. Les ci-devant seigneurs et propriétaires vaudois, certains des anciens protagonistes de Malley reçoivent, en effet, une lettre de l'avoyer de Mülinen, qui souhaite avoir leur opinion concernant un éventuel retour de Vaud à Berne. Les membres du Cercle de la Rue de Bourg motivent alors leur vœu d'un canton indépendant, en rappelant qu'en 1802, il existait encore un grand parti en faveur du Gouvernement de Berne, mais que l'abolition des droitures fédérales et la jouissance, pendant dix ans, des avantages résultant de son indépendance, «l'ont tellement attaché au nouvel ordre de choses, qu'on peut dire avec vérité qu'il est devenu le vœu de la nation...»¹¹². Cette missive dit encore que l'émancipation du canton de Vaud peut seule faire son bonheur. Tout en souhaitant une modification de la Constitution, l'ancienne noblesse du pays refuse avec force, désormais, la perte de son indépendance. Mais, toute règle comporte une exception: L.-G.-F. Pillichody est, en 1813, toujours fidèle à Berne...

¹¹² Georges-Hyde de SEIGNEUX, *Précis...*, t. II, pp. 295-296.

